

COVID-19

DEMANDES D'ACTIVITÉ PARTIELLE À LA RÉUNION

Au 28 avril 2020, en raison du coronavirus, **13 747 demandes d'activité partielle** ont été déposées à La Réunion par **63% des établissements employeurs** soit 14 % de plus qu'à la date du 21 avril, contre +11 % au niveau national.

Ces demandes concernent **101 832 salariés**, soit **63,1% des salariés du secteur privé**, contre 60,3% au niveau national.

En terme d'évolution des demandes depuis la mise en place du dispositif d'activité partielle, la principale observation est la diminution régulière du nombre moyen de salariés concernés par demande au fil du temps, qui s'explique par les difficultés rencontrées par les plus petites entreprises pour enregistrer leurs demandes d'activité partielle.

Compte tenu de la part importante des très petites entreprises (58% des heures d'activité partielle demandées par les moins de 20 salariés), l'enjeu de la reprise des activités à compter du 11 mai 2020, sera, pour les partenaires sociaux (représentants des employeurs et des salariés), **l'effectivité du dialogue social** devant permettre que soient mises en place les mesures de prévention et de protection de la santé de chacun(e), employeurs, salariés, sous-traitants, clients ..., notamment par une **élaboration concertée et au plus tôt de « Protocoles de reprise d'activité » dans chacune des entreprises, quelle qu'en soit la taille.**

CHIFFRES CLÉS

13 747 demandes déposées,
+ **14%** en une semaine, contre **+11%** au niveau national.

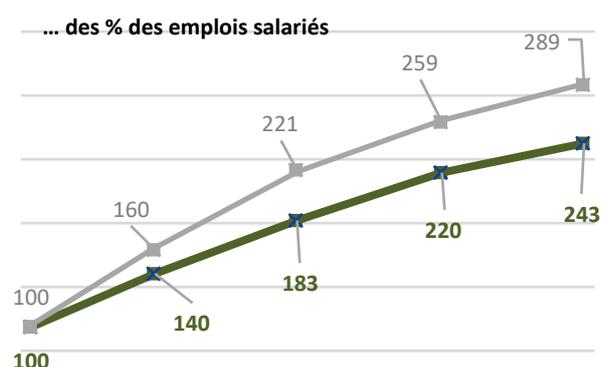
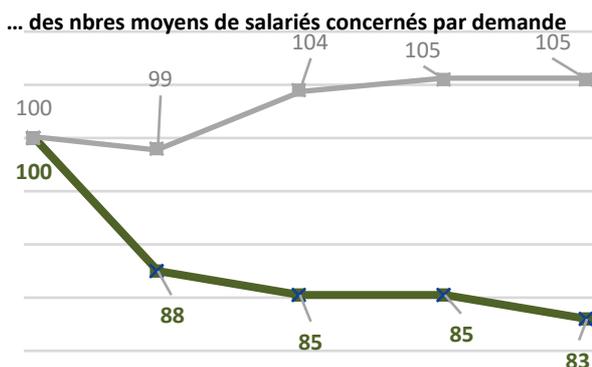
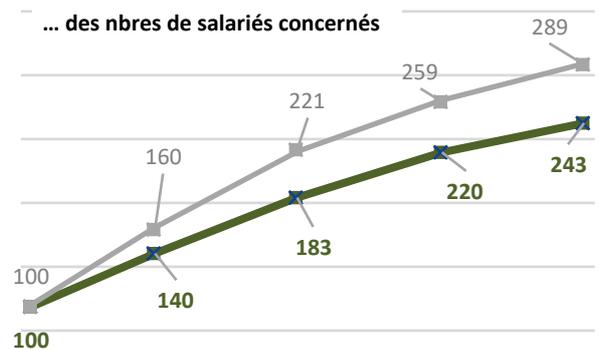
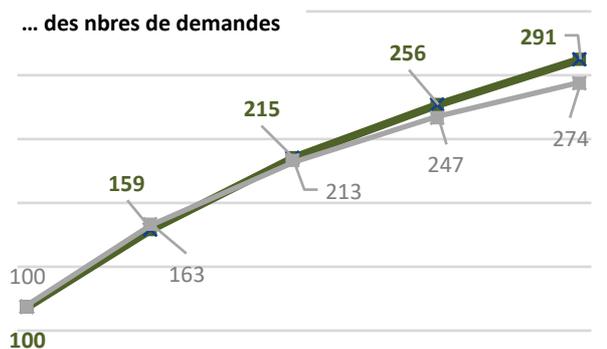
101 832 salariés concernés,
+ **11%** en une semaine, contre **+11%** au plan national.

63,1% des salariés à La Réunion
contre 60,3% au plan national.

7.4 salariés par demande,
contre 9.7 au plan national.

EVOLUTIONS COMPARÉES (01, 07, 14, 21 ET 28 AVRIL) À LA RÉUNION ET AU PLAN NATIONAL ...

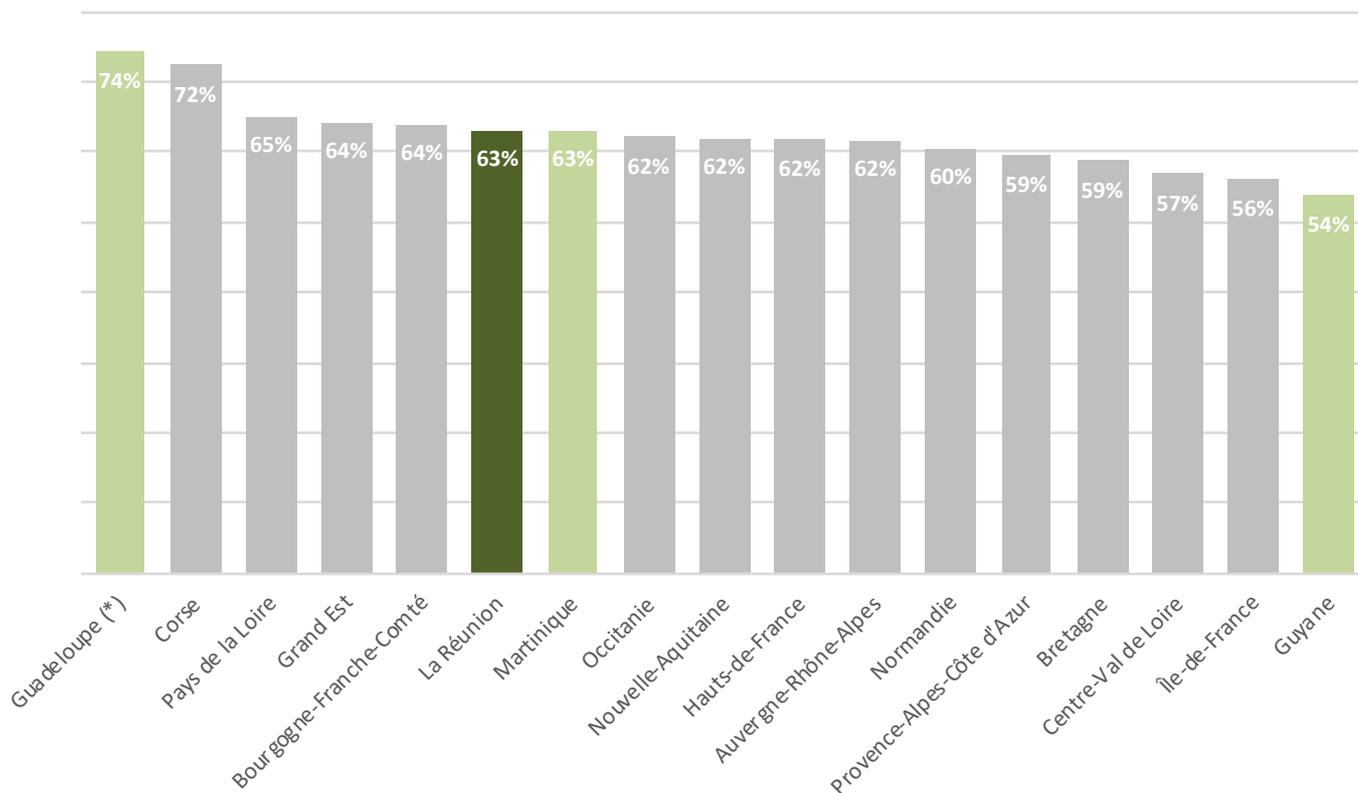
Source : ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART des 1er, 7, 14, 21 et 28 avril 2020 - base 100 au 1er avril 2020.



PART DES SALARIÉS CONCERNÉS PAR UNE DEMANDE D'ACTIVITÉ PARTIELLE POUR MOTIF DE CORONAVIRUS PAR RÉGION

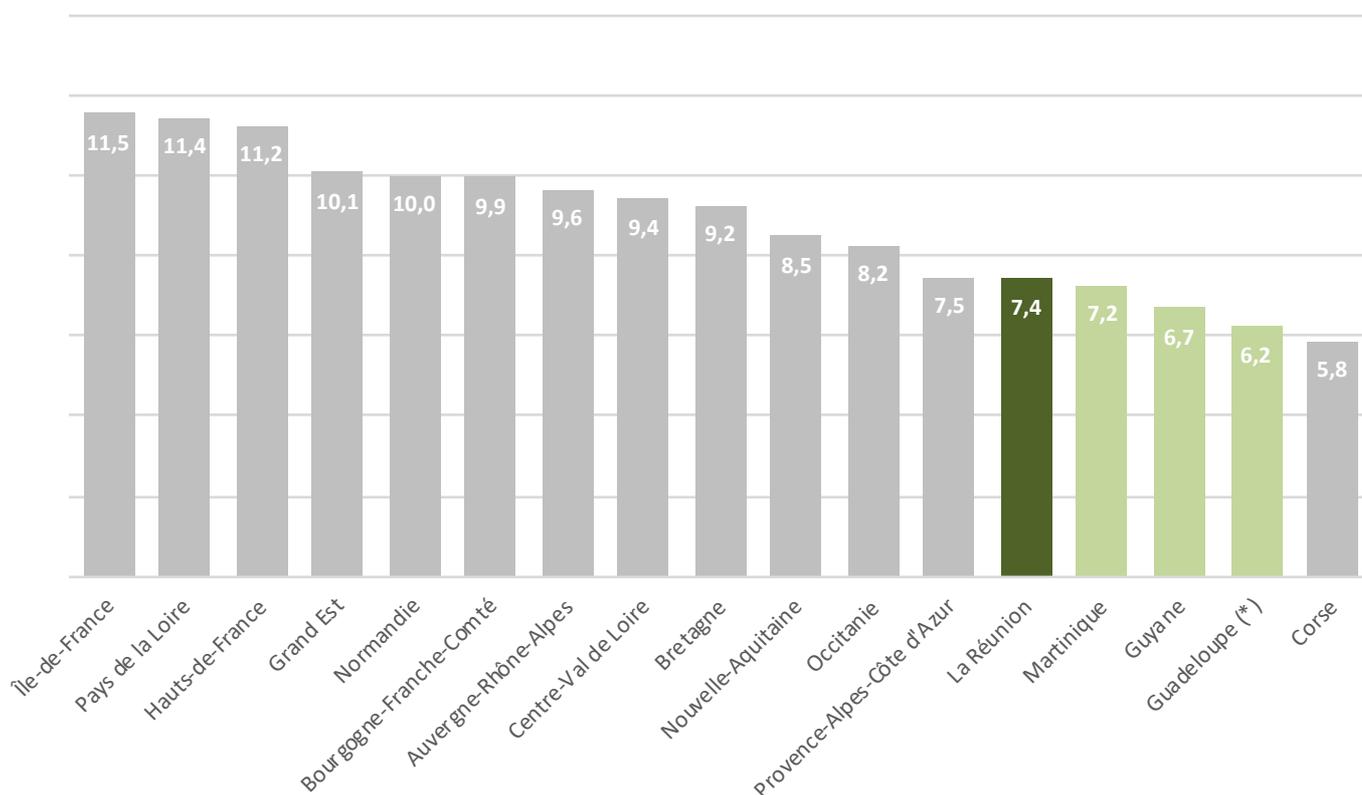
Sources :

- ▶ ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART 28 avril 2020, pour les nombres de salariés concernés. Hors Mayotte et autres collectivités d'outre-mer, y compris Saint Martin et Saint Barthélemy pour la Guadeloupe.
- ▶ ACOSS (données brutes au 31/12/2019) pour les nombres de salariés dans le secteur privé par région.



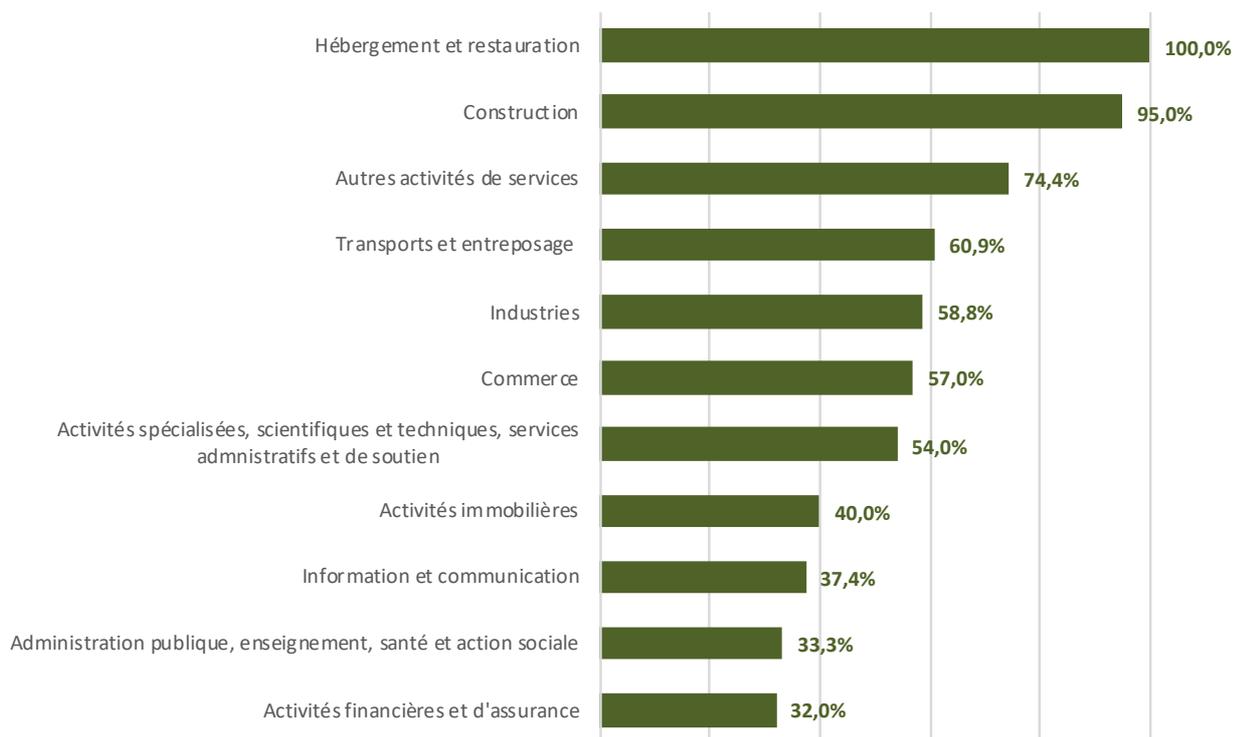
NOMBRE MOYEN DE SALARIÉS CONCERNÉS PAR DEMANDE D'ACTIVITÉ PARTIELLE POUR MOTIF DE CORONAVIRUS PAR RÉGION

Source : ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART 28 avril 2020, pour les nombres de salariés concernés. Hors Mayotte et autres collectivités d'outre-mer, y compris Saint Martin et Saint Barthélemy pour la Guadeloupe.



PARTS DES EMPLOIS SALARIÉS CONCERNÉS PAR DES DEMANDES D'ACTIVITÉ PARTIELLE POUR MOTIF DE CORONAVIRUS, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ À LA RÉUNION.

Source : DIECCTE de La Réunion - date non précisée



RÉPARTITION DES NOMBRES D'HEURES D'ACTIVITÉ PARTIELLE DEMANDÉES POUR MOTIF DE CORONAVIRUS, PAR TAILLE D'ENTREPRISES À LA RÉUNION.

Source : DIECCTE de La Réunion - date non précisée

